



Motion sur le CAPES de Lettres Classiques

L'ARELABOR, réunie en assemblée générale le 27 mars 2013 à Bordeaux, s'inquiète vivement des annonces faites par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire lors de l'entretien accordé à la CNARELA le 13 février 2013 sur un possible projet de fusion entre le CAPES de Lettres Classiques et le CAPES de Lettres Modernes, malgré les annonces faites par les Inspecteurs Généraux, car nous restons conscients que ces « garanties » restent sujettes à acceptation par le Ministère de l'Education Nationale.

Un tel concours ne nous semble pas, en l'état, pouvoir garantir le recrutement d'un nombre suffisant de professeurs justifiant des connaissances indispensables en latin et en grec pour dispenser un enseignement de qualité en Langues et Cultures de l'Antiquité. On imagine alors aisément comment cet enseignement optionnel disparaîtrait rapidement pour des raisons techniques.

L'ARELABOR affirme donc avec force son attachement au maintien d'un CAPES spécifique de Lettres Classiques, seule garantie de la pérennité de l'enseignement des langues anciennes et du grec en particulier. Pour remédier à la baisse inquiétante du nombre des candidats, due à la réforme de la mastérisation et aux conditions de travail dissuasives réservées à l'enseignement du latin et du grec dans les collèges et les lycées, l'ARELABOR demande l'organisation d'une grande campagne d'information, relayée par l'ONISEP, à destination des élèves de lycée sur les études de Lettres Classiques dans l'enseignement supérieur.

Nous demandons également que le Ministère mette en place un état des lieux du supérieur, puisque nous savons que l'Inspection Générale n'a pas le pouvoir de s'emparer d'elle-même de la question si elle n'y est pas invitée par le Ministère ou les Universités.

Enfin, comme l'Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur, nous déplorons que, en raison de la pénurie actuelle de professeurs de Lettres Classiques dans certaines académies,

les nouveaux reçus aux concours de recrutement se voient confier presque exclusivement des services de latin, voire de grec, alors que leur formation inclut aussi la littérature française (dont la maîtrise est contrôlée par des épreuves pourvues de coefficients très forts au CAPES et à l'Agrégation).